

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°013/AOIO/ART/2011 du 10 Oct 2011

**POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE SIEGE DE
L'AGENCE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS (ART)**

Financement : Budget de l'ART, exercices 2012 et suivants

1. Objet de l'appel d'offres

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) lance un Appel d'Offres International Ouvert pour la réalisation des travaux de construction de l'immeuble siège de son organisme sur le site situé au lieu dit Avenue du 20 mai 1972.

2. Consistance des prestations

L'immeuble à construire est un bâtiment de neuf (09) niveaux (R+8) à usage de bureaux essentiellement. Les prestations à exécuter sont définies dans le dossier d'Appel d'Offres et concernent les lots suivants :

Lot A : installation de chantier, terrassements généraux et VRD, gros œuvres, charpente couverture, étanchéité, espaces verts, bâtiments annexes ;

Lot B : menuiserie aluminium, vitrerie, métallerie, faux plafonds métalliques, miroiterie ;

Lot C : plomberie sanitaire, climatisation ;

Lot D : courants forts, courants faibles ;

Lot E : ascenseurs ;

Lot F : menuiserie bois, faux plafonds staff, revêtements durs et souples, peinture.

3. Participation et origine

a. La participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises de droit camerounais ou étranger justifiant d'une maîtrise dans le domaine du bâtiment, notamment du génie civil et des corps techniques. Chaque entreprise devra soumissionner pour l'ensemble des lots, en entreprise générale ou en groupement conjoint ou solidaire avec un mandataire commun.

b. Une entreprise ne peut être membre de plus d'un groupement sous peine de rejet des offres concernées.

c. En cas de groupement, le mandataire doit être l'entreprise chargée du lot A (Gros Œuvres).

4. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le budget de l'ART, exercices 2012 et suivant(s), ligne "220 110" Construction des immeubles.

5. Consultation du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés de l'ART, sise au rez-de-chaussée de l'immeuble Balanos, avenue Valéry Giscard d'Estaing, B.P. 6132 Yaoundé, tél. : 22 23 03 80/ 22 23 23 30, fax : 22 23 37 48, dès publication du présent avis.

6. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres établi en langue française ou anglaise peut être obtenu auprès de la Cellule des Marchés de l'ART, sise au rez-de-chaussée de l'Immeuble Balanos, avenue Valéry Giscard d'Estaing, B.P. 6132 Yaoundé, tél. : 22 23 03 80/ 22 23 23 30, fax : 22 23 37 48 sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de six cent mille (600 000) FCFA au titre des frais de dossier, au compte d'affectation spéciale des marchés n°335 988 de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ouvert à la BICEC, dans les agences de tous les chefs lieux de Région et celles des villes de Limbé et Dschang.

7. Remise des offres

Chaque soumission sera rédigée en Français ou en Anglais et présentée en sept (7) exemplaires. Ces exemplaires, dont un (1) original, devront parvenir à la Cellule des Marchés de l'ART, sise au rez-de-chaussée de l'Immeuble Balanos, avenue Valéry Giscard d'Estaing, B.P. 6132 Yaoundé, tél. : 22 23 03 80 / 22 23 23 30, fax : 22 23 37 48, sous plis scellés au plus tard le **05 Décembre 2011 à 11 heures, heure locale**. Les offres pourront être acheminées par poste en recommandé avec accusé de réception, ou déposées contre récépissé. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°013/AOIO/ART/2011 DU 10 OCT 2011 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE SIEGE DE L'AGENCE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS.
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

8. Recevabilité des offres

a. Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.

Dans le cas d'une Entreprise Générale, le montant de celle-ci est fixé à 135 550 000 (Cent trente cinq millions cinq cent cinquante mille) francs CFA.

Dans le cas d'un Groupement, toute soumission doit être accompagnée des cautions de soumission de chaque membre du Groupement de montants ci-dessous fixés :

Lot A : 60 000 000 FCFA

Lot B : 20 000 000 FCFA

Lot C : 15 000 000 FCFA

Lot D : 20 000 000 FCFA

Lot E : 550 000 FCFA

Lot F : 20 000 000 FCFA

b. Chaque soumissionnaire devra joindre à sa proposition financière une soumission selon le modèle prescrit faisant ressortir les coûts hors taxes et toutes taxes comprises des travaux.

c. Toute offre non produite en sept (7) exemplaires et non conforme aux prescriptions du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable.

d. Les pièces administratives ci-après énumérées devront être impérativement produites en en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres :

- une déclaration d'intention de soumissionner par laquelle l'entreprise générale ou le groupement d'entreprises accepte expressément toutes les conditions du présent appel d'offres et s'engage à les respecter ;
- l'accord du groupement légalisé, signé de tous les membres et désignant le mandataire commun en cas de groupement d'entreprises;
- une déclaration attestant que tous les membres du groupement (en cas de groupement d'entreprises) sont conjointement ou solidairement responsables ;
- une attestation signée du Directeur des Impôts ou d'un Responsable habilité que l'entreprise générale ou chaque membre du groupement (en cas de groupement d'entreprises) a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts (Uniquement pour les entreprises nationales);
- une attestation de non faillite de l'entreprise générale ou de chaque membre du groupement (en cas de groupement d'entreprises) délivrée par le tribunal de première instance (ou par la chambre de commerce et d'industrie) du lieu de résidence du soumissionnaire ;
- une attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ou d'un Responsable datant de moins de trois mois, certifiant que l'entreprise générale ou chaque membre du groupement (en cas de groupement d'entreprises) a satisfait à ses obligations vis – à vis de ladite caisse (Uniquement pour les entreprises nationales);
- une attestation de non redevance de l'entreprise générale ou de chaque membre du groupement (en cas de groupement d'entreprises) délivrée par le comptable assignataire ;
- une attestation de domiciliation bancaire de l'entreprise générale ou de chaque membre du groupement (en cas de groupement d'entreprises) délivrée par une banque agréé par le Ministre en charge des Finances suivant les conditions de la COBAC ;
- une copie certifiée de la patente de l'exercice en cours (Uniquement pour les entreprises nationales) ;
- une carte de contribuable (Uniquement pour les entreprises nationales);
- une attestation de non exclusion des marchés publics pour l'entreprise générale ou pour chaque membre du groupement (en cas de groupement d'entreprises) délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- les cautions de soumission visées à l'alinéa (8) ci-dessus ;
- une quittance d'acquittement des frais d'achat du dossier d'appel d'offres ;
- une attestation de visite du site par le chef d'entreprise générale ou le mandataire du groupement (en cas de groupement d'entreprises) délivrée par le Sous-directeur des Infrastructures et de la Maintenance des Équipements de l'ART.

9. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera faite en deux (02) temps :

- Le **05 Décembre 2011** à partir de **12 heures, heure locale** : Ouverture des enveloppes contenant les pièces administratives et les propositions techniques ;
- A UNE DATE ULTERIEUREMENT FIXEE : Ouverture des propositions financières des soumissionnaires retenus à l'issue de l'analyse technique.

10. Délai d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est fixé à 21 mois.

11. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité des pièces administratives aux prescriptions du DAO ;
- Fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces administratives;
- Offre incomplète ;
- Omission d'un prix ;
- Note technique définitive inférieure à 75 % de OUI.

Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères essentiels tels que présentés dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Seules les soumissions qui auront obtenu au moins 70 % de OUI pour chaque lot et dont la note technique définitive est au moins égale à 75 % de OUI verront leurs offres financières évaluées.

12. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

13. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Cellule des Marchés de l'ART, sise au rez-de-chaussée de l'Immeuble Balanos, avenue Valery Giscard d'Estaing, B.P. 6132 Yaoundé, tél. : 22 23 03 80/ 22 23 23 30, fax : 22 23 37 48.

Ampliations :

- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CPM/ART (pour information) ;
- Affichage (pour information) ;
- Cellule des Marchés (pour archivage).

Yaoundé, le **10 OCT 2011**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ART

(é) BEH MENGUE Jean-Louis